

Communication concernant l'abrogation d'instructions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a décidé le 24 octobre 2007 d'abroger avec effet le 1^{er} décembre 2007 les instructions suivantes:

Instructions du 5 juillet 2006 sur l'organisation de la politique de sécurité du Conseil fédéral¹.

3 mars 2009

Chancellerie fédérale

¹ FF 2006 6333